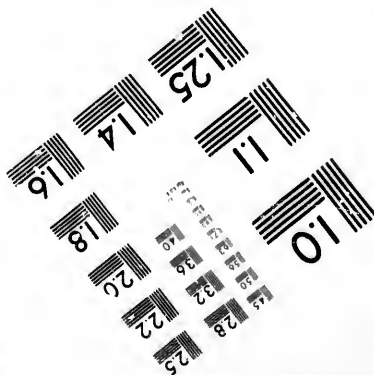
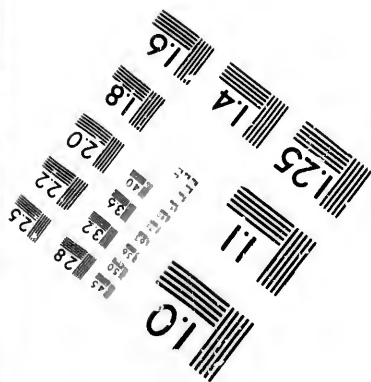
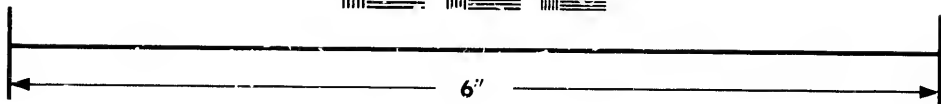
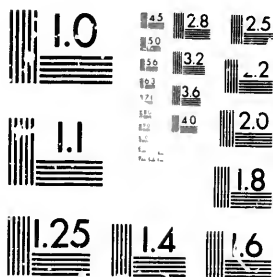


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
28
32
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
5

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
!! se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

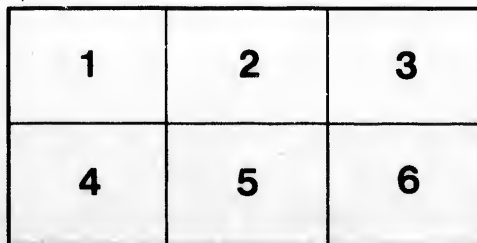
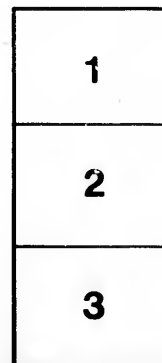
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas. le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



1

Z

d
a
a
ie
l
d
la
P

m
l
d
e
f
à
s
P
l
l
l
l
s
c
g
c
l
l
c
c
m
r

LE RECENSEMENT DU CANADA, 1871.

*Remarques sur un écrit publié par M. Harvey
dans le Numéro de Février du "Canadian
Monthly."*

(Le présent écrit a été récemment publié en anglais dans le "Times d'Ottawa.")

Un statisticien distingué, M. Block, a dit : "Une statistique dressée sans autre préoccupation que la vérité n'est pas celle qui échappe le mieux aux reproches." Les fonctionnaires engagés dans les travaux statistiques du recensement de 1871 ont pu, par expérience, se convaincre de l'exactitude de la réflexion de M. Block, laquelle dans son honnêteté ne manque pas d'être quelque peu humiliante.

M. Harvey, auquel je réponds en ce moment, ne peut trouver à redire que je le refute et que je prenne, de là, occasion de relever quelques-unes des nombreuses erreurs dont se composent les attaques faites contre le Recensement. Longtemps à l'avance, avant même que le système suivi n'eût été adopté, certains journaux prédisaient que le tout serait mal fait et les résultats incorrects. Cela venait de l'appréhension intuitive où l'on était que le recensement viendrait mettre à néant les calculs imaginaires sur lesquels on s'était basé pour établir des arguments et des conceptions impossibles. L'extravagance de ces calculs en était venue au point que quelques-uns estimaient la population probable du Canada, en 1870, au chiffre précis de 4 707,751, lequel chiffre certains autres déclaraient "*plutôt au-dessus qu'au-dessus de la réalité.*" M. Harvey de son côté, prédisait une population de quatre millions et un quart pour les quatre premières provinces de la Confédération.

Il devenait pénible, pour les prophètes et leurs adhérents, d'admettre que ces calculs et ces brillantes promesses d'une augmentation extraordinaire de population,

dont on avait encombré les gazettes, les revues et les almanacs, ne s'étaient pas réalisés; de même qu'il est pénible pour un homme d'affaires trop confiant de découvrir que ses spéculations n'ont point été aussi profitables qu'il s'y attendait. Il n'en est pas pour cela moins important pour un pays que pour un négociant de connaître la vérité, et il serait dangereux, pour l'un et pour l'autre, de se faire illusion sur des matières de cette importance.

Le même genre de déception s'était produit aux Etats-Unis; des calculs enchanteurs y promettaient une population de 45 et même de 50,000,000; grand fut aussi là le désappointement, quand le Recensement vint établir le fait que cette population n'atteignait pas tout-à-fait le chiffre de 39,000,000. Nos voisins ont heureusement eu le bon esprit de recevoir avec dignité l'annonce de cette vérité malencontreuse. En répondant à l'article bien écrit, et sans aucun doute très goûté par beaucoup de personnes, de M. Harvey, je me trouvai du côté impopulaire de la question; mais comme je suis sûr d'être, en même temps, du côté de la vérité, je me propose de la défendre quand même. Je citerai aussi abondamment que possible mon adversaire et je tâcherai d'être très court.

M. Harvey commence sa critique du Recensement de 1871 par les mots suivants :

"Le Recensement de 1861 donnait au Haut Canada, au Bas Canada, au Nouveau Brunswick et à la Nouvelle Ecosse environ trois millions d'habitants, et si ces provinces avaient continué d'augmenter jusqu'en 1871 dans la proportion signalée pour les dix années précédentes, elles contiendraient maintenant quatre millions et un quart au lieu d'un peu moins de trois millions et

« demi. La différence entre le chiffre anticipé et celui du Recensement est grave, et le public n'a l'exactitude du Recensement avec autant de persistance que les fonctionnaires en mettent à la défendre. Il ne s'ensuit pas de ce que les prévisions n'ont point été confirmées que les fonctionnaires se trompent. »

Je réponds qu'établir le chiffre de la population d'un pays n'est point une question de prévision, d'anticipation, d'induction, de comparaison, ou de progressions géométriques, mais une question de *preuve* à obtenir sur place, par le témoignage sous serment de témoins se transportant de leur personne, de maison en maison, enregistrant successivement, non par nom et un par un, tous les individus qui composent cette population, et de nulle autre manière. Ce n'est point une affaire d'argumentation mais essentiellement une *question de fait*.

L'augmentation de la population d'un jeune pays, encore en pleine colonisation, et traversé par des courants migratoires ne saurait se déduire d'une période à une autre par des calculs de progressions. La population du Haut Canada était de 465,457 en 1841 [fin d'année] ainsi que donnée par le recensement alors fait; cette population était de 952,004 en 1851 (fin d'année) et de 1,396,091 en 1861 (fin de 1860), ce qui établit une augmentation totale de 104 par cent pour une décade, et seulement de 46 par cent pour la période immédiatement voisine. Toutefois, comme la seconde période ne fut en réalité composée que de neuf années, il est plus correct de dire que l'augmentation annuelle de la première période a été 7.42 et l'augmentation de la seconde période de 4.34.

Cet exemple démontre l'inexactitude de tous ces calculs, fondés sur une simple progression géométrique, faits en vue de prédire un événement encore caché sous les voiles de l'avenir et soumis aux chances de causes variées et nombreuses, telles que l'action de la densité, l'influence des migrations, &c., &c., toutes causes qui n'obéissent point aux lois des mathématiques.

Conséquemment, « la différence entre le chiffre anticipé et celui du Recensement » est tout simplement la différence qui existe entre des calculs trompeurs et un fait numérique constaté.

M. Harvey un peu plus loin, dit :

« Le Recensement de 1861 fut pris en un jour; « et la *population de fait*, c'est-à-dire la population alors et la présente fut assignée à chaque maison, village, comté et ville. »

Voici ce qu'on affirme, ce qu'on répète, et ce qu'on présente comme un argument, suffisant, tout irrational qu'il soit, pour tromper la partie mal disposée du Public. Quels sont les faits? Le Recensement de 1861 ne fut pas pris en un jour, ni dans deux semaines, mais au contraire, bien

que moins considérable que le Recensement de 1871, ne fut pas plus promptement exécuté. Il ne fut pas pris d'après un des deux systèmes de la *population de droit* ou de la *population de fait*, mais en dehors de tout système. On y enrégistra tous les présents et tous les absents de chaque famille, faisant double emploi de toute la population flottante des voyageurs, écoliers, internes des institutions publiques, forestiers, &c., lesquels furent comptés deux fois, en premier lieu à l'endroit de leur présence actuelle et en second lieu comme membres de la famille au domicile ordinaire; le tout avec addition des étrangers accidentellement présents en quelq'endroit que ce fut du pays. Que le Recensement de 1861 donne un chiffre exagéré de la population est chose qui n'a jamais fait doute pour ceux qui ont eu l'occasion d'étudier les procédés de ce Recensement, pour la simple raison que la preuve du double emploi existe à la face du document et de la manière la plus claire. La même exagération avait eu lieu et de la même manière dans l'exécution du Recensement de 1851. Il résulte que l'énorme augmentation signalée plus haut pour la période 1841-51 (bien que considérablement supérieure en réalité à celle de la période suivante) contient une erreur importante, et que la différence en moins dans l'augmentation de la décade 1861-71 (bien que très considérable en réalité) n'est pas cependant aussi considérable qu'elle apparaît par la comparaison des résultats des deux derniers recensements.

M. Harvey se livre à une critique quelque peu risquée des systèmes à suivre dans l'exécution d'un Recensement: il représente le système de la *population de droit* comme une conséquence de la « jurisprudence Romaine... qui mystifie le plaid « leur trop confiant » et le système de la *population de fait* comme se rattachant à la « loi commune et à tout ce qu'il y a de « plus pratique! » De tout cela M. Harvey conclut que le premier de ces systèmes convient aux « peuples latins » mais est étranger au *Teutons*. Mon intention n'est point de m'occuper de discussions d'une nature aussi transcendente, désirant plutôt me restreindre aux questions de fait et aux arguments qui en découlent; les faits sont que la distinction de races indiquée comme partageant ces deux systèmes entre les divers peuples n'existe pas. Il y a des peuples latins qui ont conservé le système traditionnel de la *population de droit* et il y a des peuples latins qui ont adapté le système comparativement récent de la *population de fait*; il en est de même pour les peuples de race *teutonne*. Deux exemples suffiront pour démontrer

l'erreur dans laquelle est tombé M. Harvey, justement pour s'être contenté de l'usage exclusif et de l'abus de la méthode inductive par rapport à des questions purement de fait. Le pays latin le plus considérable, la France, a depuis quelque temps adopté le système de la *population de fait* dans l'énumération quinquennale de sa population. Le pays anglais le plus considérable, sous le double rapport de la population et du territoire, la République des États-Unis fait usage du système de la *population de droit*: sur ce point le Manuel américain, contenant les instructions pour le Recensement de 1870, est à peu près semblable à notre Manuel de 1871.

J'espère que pour l'avenir M. Harvey demeurera convaincu que l'adoption du système de *droit* en Canada n'a rien à faire avec le double fait que M. Dunkin "est un avocat de Québec versé dans la connaissance du droit Romain," et que "M. Taché est un Canadien-Français pur sang."

M. Harvey dit ailleurs :

"La plupart des énumérations municipales dont les chiffres sont connus démontrent que le chiffre du Recensement n'a été plus celui de la population, comme on avait tout lieu de s'y attendre de l'application du système de la *population de droit*, mis en œuvre par des gens non exercés."

Sans donner à ces prétendus contrôles plus d'importance qu'ils n'en ont, étant des opérations inférieures de tous points à un Recensement régulier, tels qu'ils sont, cependant, ils vont à démontrer le contraire de ce que M. Harvey prétend. Les énumérations municipales d'Ontario (il ne s'en fait point dans les autres provinces) faites, quelques semaines avant le jour auquel se rapporte le Recensement, indiquent des chiffres moindres que ceux du Recensement, et dans presque tous les cas, cet écart en moins est comparativement considérable. Du grand nombre que j'ai moi-même examiné, il n'y a, à ce fait général, qu'une seule exception, s'élevant au chiffre insignifiant de moins que un par cent, et cela pour une toute petite localité.

Jusqu'ici je n'ai entendu parler que de deux énumérations faites depuis la publication des chiffres du Recensement, énumérations entreprises et exécutées avec l'idée préconçue de révoquer en doute l'exactitude du Recensement, et dans le but avoué de le trouver en défaut. Dans Ontario, la ville de Ste. Marie, où s'est fait l'un de ces deux prétendus dénombrements, est venue confirmer l'exactitude du dénombrement officiel, d'autant que le chiffre du Recensement portait la population de cette localité à 3,120 habitants, et que "*l'énumération spéciale*," faite neuf mois après lui en accorde 3,179.

Dans la province de Québec, la ville frontière de St. Jean a aussi exécuté une de ces énumérations, faite sans noms ni aucun autre moyen de contrôle, laquelle a découvert plusieurs centaines d'habitants de plus que le Recensement n'en avait trouvé, sur une population de 3,022; preuve évidente que le zèle local s'est surfait en cette occasion, et que pour vouloir trop prouver on n'a rien prouvé du tout.

Je le répète, il n'y a aucune garantie dans ces prétendus contrôles et dans ces sortes d'énumération exécutées par des agents non légalement responsables, soumis aux influences de sections, opérant sur une population, dans le moment mué par l'esprit de localité et se croyant tenue, coûte que coûte, de dépasser le chiffre connu du Recensement. Il est clair que les chances d'obtenir un dénombrement exact sous de pareilles circonstances sont des chances tout-à-fait illusoire. La saine raison dit de suite que toutes les conditions manquent ici, qui sont nécessaires toujours en matières de preuve. Il faudrait trouver un personnel municipal et une population tout-à-fait exempts des faiblesses humaines, pour compter leur voir conserver le calme de l'esprit et la délicatesse de conscience sous une pareille pression, en l'absence des précautions nécessitées par la nature même du travail à faire. A part cela, il est admis que toute énumération qui ne comprend point l'enregistrement *nom par nom de tous les individus* qui composent une population est une opération statistique suspecte en tout état de cause, attendu que ce mode, qui ouvre la porte à toutes les erreurs, rend très difficiles si pas impossibles les procédés de vérification.

Depuis que ce qui précède a paru en anglais, la métropole commerciale du Canada, Montréal, a procédé à l'exécution d'un dénombrement, à l'exemple des villes de Ste. Marie et de St. Jean. Le résultat, paraît-il sur les journaux, serait un chiffre de 118,000. Le Recensement a constaté que Montréal possédait au 2 Avril dernier 107,225 habitants domiciliés. L'addition municipale, venant environ un an après, accuserait donc un écart d'à peu près 8,000; chiffre évidemment composé de tous les double emplois et des erreurs d'exagération immanquables quand on fait, avec zèle et simultanément, usage des systèmes de *droit* et de *fait*, dans le but indéniably de grossir le chiffre de la population de sa localité. Certains journaux comparent même là-dessus qu'ils avaient annoncé des chiffres allant de 130,000 à 160,000.

M. Harvey dit autre part :

"La Nouvelle Ecosse est depuis quelques années en possession de registres de l'état civil plus ou moins corrects, et le fonctionnaire qui est chargé

“ de l'enregistrement des mouvements de population a fait partie du personnel du Recensement. Il résulte que cette province a été l'objet de l'énumération la plus complète et y a par conséquent gagné. Les autres provinces ont été privées de ce grand avantage.”

Voici, bien sûr, une explication très ingénieuse et une théorie joliment imaginée, pour rendre compte du fait de l'augmentation proportionnelle plus grande que le Recensement signale dans la Nouvelle Ecosse; mais les faits viennent encore ici contredire l'argument et rien n'est roide comme un fait.

Le système d'enregistrement des mouvements de population dans la Nouvelle Ecosse, à l'exception de ce qui concerne la ville d'Halifax, est encore dans son enfance et n'a pas atteint et n'a pas pu, en dépit des efforts du zélé fonctionnaire qui préside à ce Bureau, encore atteindre quelque chose approchant l'exactitude. D'autre part la Province de Québec, qui accuse la plus petite augmentation de population, possède pour les onze-douzièmes de sa population un système d'enregistrement aussi parfait que les meilleurs de l'Europe, et cela depuis l'origine de sa colonisation: de telle sorte que les ancêtres du plus pauvre colon de la Province de Québec peuvent se retracer jusqu'au premier du nom qui soit venu en Canada.

En outre, l'enregistrement des mariages, naissances et morts est chose tout-à-fait distincte et séparée des procédés d'un recensement.

Le Bureau d'enregistrement, une fois organisé comme il est en Angleterre par exemple, peut rendre les travaux préliminaires et la compilation des retours plus faciles, en fournissant au Recensement un personnel nombreux et exercé, ce qui toutefois n'a pas eu lieu pour la Nouvelle Ecosse.

Le fait est que le Recensement de la Nouvelle Ecosse n'a été ni mieux ni plus mal fait que celui des autres provinces: le même système a été appliqué partout, les mêmes précautions prises, le personnel choisi de la même manière, l'instruction donnée par écrit et oralement aux employés la même, et les procédés de vérification les mêmes. Pour ceux qui sont au fait de la façon dont les choses se sont passées, l'assertion que je réfute et les conclusions qui en découlent sont tout simplement amusantes.

M. Harvey, un peu plus loin, alors qu'attaquant le système de la population de droit, dit:

“ Dans ce sens il paraîtrait que si le système de la population de droit donne origine à quelques injustices ce doit être dans les villes. Les voyageurs logent à l'hôtel, les pensionnaires aux écoles et dans les maisons de pension, les serviteurs, tous ceux, en un mot, qui composent cette classe sont rapportés à leur domicile, ce qui est ordinairement, dans la campagne, en

“ même temps que les étrangers, qui se trouvent à voyager dans le pays et qui ne sont point énumérés, logent presque toujours dans les villes.”

Parler d'injustice parce que les voyageurs et les étrangers ne sont point ajoutés à des populations, dont ils ne font aucunement partie, est quelque peu se méprendre sur l'idée du juste.

Quel est l'objet du dénombrement de la population d'un pays? Serait ce le vain et puéril désir d'accumuler sur le papier le plus gros chiffre possible? N'est-ce pas, au contraire, dans le but honnête et raisonnable de connaître l'état réel de la force ou de la faiblesse de l'agglomération et de chacune partie dicelle; de connaître la proportion des sexes, des âges &c., &c.; n'est-ce pas pour déterminer les éléments de vigueur ou de débilité afin de déterminer les influences qui s'y rapportent, d'en découvrir les causes pour aider à ces causes ou les neutraliser selon le cas? En ajoutant à la population d'une ville frontière (comme on l'a fait dans une dénombrement local) les quelques centaines de voyageurs et d'étrangers qu'on y a trouvé réunis, est-ce que par cette manœuvre on ajoute à la force productive et défensive de cette localité? N'y aurait-il pas au contraire là dedans le danger, pour l'administration du pays, de compter sur des forces et des ressources imaginaires et de tenir comme défenseurs du sol des gens actuellement ennemis, des gens dont le premier mouvement au cas d'attaque serait de retourner chez eux:

Quand le système de la population de fait est de bonne foi mis en pratique, la différence dans le résultat est tout à fait insignifiant d'un côté ou de l'autre. Ceux qui l'ont adopté n'en ont point agi ainsi pour grossir le chiffre de la population (but qui serait peu avouable pour un statisticien); mais seulement parce que certains prétendent que cela simplifie les procédés en même temps qu'ils allèguent que le nombre des temporairement absents, qui sont omis, est compensé par le nombre des temporairement présents, qu'on enregistre; ou, pour ne servir de mots du registraire général d'Angleterre: “ les étrangers tiennent place des anglais absents.” Conséquemment les statisticiens qui désirent un système capable de grossir les chiffres et de les faire paraître “ plus respectables,” doivent mettre de côté tout aussi bien le système de la population de fait que celui de la population de droit, pour adopter le superbe système de 1851 et 1861 qui fait une flèche de tout bois, mais qui, tout bien imaginé qu'il est pour l'objet voulu, ne saurait tout de même faire atteindre le “ chiffre prédit.”

Le simple fait qu'un recensement a été exécuté d'après l'un ou l'autre des deux systèmes ne saurait être un argument contre l'exactitude de ce recensement. Les deux systèmes ont leurs partisans et sont tous deux pratiqués; ni l'un ni l'autre n'est un talisman de salut, ni l'un ni l'autre l'abomination de la désolation. L'un peut être préférable à l'autre dans des circonstances données. Le système de la *population de droit* a été adopté, par les États Unis et par les autorités canadiennes, comme étant le meilleur dans les circonstances des difficultés d'organisation, de l'énorme étendue des territoires et du caractère fédératif des institutions politiques. Il a cet immense avantage qu'il ne nécessite pas cette hâte extrême que requiert naturellement l'adoption du système de la *population de fait*.

A ce propos, il est bon de remarquer que c'est une idée tout à fait erronée que celle (dont on s'est fait un argument contre le recensement) de croire que la dénombrement d'une grande population ou d'une vaste étendue de pays peut se faire en un jour et qu'on peut en publier les résultats dans une semaine. Mais pareille rapidité serait elle possible qu'elle ne serait guère un avantage dans les circonstances ordinaires et certainement point un spécifique contre les erreurs. M. Harvey lui-même donne une excellente raison pourquoi nous, en Canada, ne devons pas sacrifier à l'impatience d'aller très vite, quand il dit, parlant des difficultés que présente l'organisation de la statistique et l'exécution des dénombrements sur le continent de l'Amérique: "*des devoirs qui requièrent des études et une pratique spéciales sont ainsi de nécessité confiés à des personnes manquant de connaissance et d'expérience et nommées à la hâte.*" N'est il pas évident, d'après cela, que l'adoption d'un système qui nécessite dix fois plus d'employés et une hâte plus considérable aurait pour effet inévitable d'ajouter aux difficultés et aux chances d'erreur, si pas proportionnellement du moins dans une grande mesure?

Durant la dernière période décennale, la population du pays n'a pas augmenté dans la même proportion que ci-devant. Il eût été impossible de prévoir le chiffre de cette différence avant le recensement; cependant, ceux qui se sont occupés de l'analyse des mouvements de notre population étaient préparés à recevoir le résultat qui a pris par surprise cette large portion du public qu'avaient trompée les chiffres anticipés par de faux calculs.

L'état des faits révélés par le Recensement peut-être facilement soutenu par des arguments pris aux événements de la

dernière décade. A l'exception des trois dernières années (dont deux seulement appartiennent à cette période) l'immigration depuis un assez long espace de temps était réduite à un chiffre insignifiant, pendant qu'une émigration considérable partait de tous les coins de nos quatre provinces et particulièrement de la province de Québec. Cette émigration, allant aux États Unis, était déjà commencée depuis longtemps mais n'avait encore jamais atteint les proportions des dix dernières années.

Un vide immense a été créé, pendant cette période, au sein de la population mille de la République voisine, par une guerre civile à outrance et de longue durée et le fait coïncidant de l'abolition du travail compulsif des esclaves. La demande s'est présentée sous la double forme de beaucoup à faire et de l'élevation des salaires. Comme on devait s'y attendre, notre peuple, comparativement peu nombreux, a été appelé à fournir une partie considérable des remplaçants; cette diminution absolue du chiffre de la population et diminution proportionnelle dans l'augmentation de notre peuple. S'obstiner à fermer les yeux à une explication aussi simple et aussi palpable des résultats constatés, indiquerait chez nous un manque de calme et de sérieux déplorable.

L'esprit réfléchi de M. Harvey, en dépit de ses arguments à l'encontre de l'exactitude du dernier Recensement, n'a pu échapper entièrement à cette logique des faits et, pour peu qu'on soit accoutumé à l'analyse de l'association des idées, on trouve dans l'écrit de M. Harvey la preuve décisive qu'au fond de l'âme et en réalité il est plus convaincu de l'exactitude du Recensement qu'il ne le croit lui-même. Il dit:

" Il paraîtrait qu'arrivé à un certain chiffre la population dans les anciens comtés s'arrête; cela se fait quand il se trouve un nombre suffisant de propriétaires agricoles pour retirer des terres avec leur seul travail et sans l'emploi du capital nécessaire aux améliorations du drainage du défrichage et des engrais artificiels, tout le profit possible. Dans l'état présent du continent, avec des terres nouvelles de facile accès, il peut être plus avantageux pour le cultivateur d'envoyer ses fils coloniser que de s'efforcer d'augmenter ses récoltes par l'application de la science et du capital. Qu'il en soit ainsi paraît être évidemment l'opinion dominante."

Cette exposition est très vraie et pèse d'un très grand poids dans le débat; mais le conclusion qui en découle logiquement est que l'accroissement de notre population doit nécessairement subir une diminution proportionnelle à la cause ici indiquée, laquelle s'ajoute aux autres forces qui ont créé et qui maintiennent le courant d'émigration qui nous amontrit.

Plus loin M. Harvey dit:

" Est-ce que les propriétés rurales auraient été trop subdivisées? — Et assiste-t-on au commeu-

« cément de ce procédé d'élimination qui a eu lieu par la force des choses, dans les montagnes de l'Écosse, où les propriétaires fonciers ont dû forcer les petits fermiers à laisser leurs citadines pour s'aller établir dans un nouveau pays? Si c'est le cas, et si la population que peut maintenir le système d'agriculture pratiqué dans Québec et Ontario n'atteint son maximum, l'endroit où doit s'aller fixer le surplus de population de ces deux provinces est clairement indiqué. Le courant d'émigration ne se dirigera vers le nord que par degré, bien entendu après avoir traversé les hauteurs des Laurentides un autre rang de comtés peut se former sur les sols arides qui se trouvent au nord de ces montagnes. L'émigration ne se dirigera pas vers le sud; elle se maintiendra sinon vers le même degré de latitude, au moins aussi près que possible de cette latitude, les courants migratoires en font toujours ainsi; ils fléchiennent aux zones d'une végétation analogue. L'émigration peut avoir déjà grossi les populations du Minnesota, du Wisconsin et de partie du Michigan. Les Illinois et l'Iowa peuvent avoir séduit quelques-uns de nos émigrants, mais le Canada n'en a pas gagné dans ces états. L'émigration du pays, si on favorise ce mouvement, préférera demeurer soumise aux vieilles institutions, et nous verrons, lorsqu'il existera un chemin de fer, qu'elle cherchera à coloniser les territoires du Nord-Ouest et s'avancera probablement aussi loin que possible sur l'Assiniboine et la branche sud de la Saskatchewan, pour éviter les froids extrêmes de la Rivière Rouge ».

Encore ici les réflexions faites par M. Harvey vont toutes à maintenir l'exactitude du Recensement, en tant qu'elles appuient sur le fait d'une émigration considérable qui a dû produire inévitablement une diminution dans l'accroissement proportionnelle de notre population.

Je ne m'arrêterai pas à examiner les aphorismes proclamés dans le passage que je viens de citer qui nous affirme, « que l'émigration ne se dirige pas vers le sud; qu'elle se maintient sous le même degré de latitude ou dans son voisinage immédiat, qu'elle préfère demeurer sous l'action des mêmes institutions. » Je ne puis cependant m'empêcher d'exprimer ma croyance dans le fait que les courants migratoires se dirigent très souvent vers le sud, qu'ils atteignent des degrés de latitude souvent très éloignés du point de départ, et tendent vers des institutions bien différentes les unes des autres.

M. Harvey termine une partie de ses remarques par la réflexion suivante:

« En l'absence d'une émigration continue venant d'Europe ou d'Asie, sommes-nous donc, comme les races aborigènes qui nous ont précédés sur ce continent, destinés à disparaître complètement? »

Evidemment l'auteur devient ici plus sombre que ne le comporte l'état de choses qu'il examine. Une augmentation de population qui s'établit à raison de un par cent par année n'est point une menace d'extinction; c'est à peu près la proportion signalée pour l'Angleterre et le Pays de Galles, qui reçoivent depuis bien des années une immigration irlandaise plus considérable que l'émigration partant de ces deux pays; à tel point qu'il y a main-

tenant plus d'Irlandais à Londres qu'à Dublin. On peut encore signaler d'autres circonstances d'une nature encourageante: l'émigration aux États-Unis paraît maintenant avoir atteint son maximum, et on observe les commencements d'une réaction qui marchera à mesure que le prix des salaires s'égalisera et que diminuera la manie d'émigration, née de causes qui tendent tous les jours à disparaître. La fécondité de nos familles, dans l'ensemble, n'a point diminué, et l'émigration européenne a semblé, pendant les trois dernières années, mieux comprendre les avantages que notre pays offre aux colons. Ainsi ne nous laissons pas abattre par la tristesse, mais d'autre part tâchons de n'avoir point d'illusions. Il nous est impossible de grandir aussi vite que certains de nous avaient espéré, sachons porter avec calme et une dignité modeste toute l'importance à laquelle nous pouvons légitimement prétendre.

M. Harvey, qui toujours attaque le recensement avec des suppositions, dit encore:

« Si on avait omis dans le Recensement cinq par cent de la population de Québec et huit par cent de la population du Nouveau Brunswick et d'Ontario, les trois cent mille qu'on croit avoir droit d'attendre d'un chiffre exact, donneraient à notre population un total plus respectable. »

D'abord il ne faut pas oublier que tout ceci est de pure imagination; nul être humain n'ayant les moyens d'établir rationnellement de pareilles données; parce qu'il n'est point au pouvoir du philosophe d'en avoir l'idée par intuition, point au statisticien de les découvrir par induction, point au mathématicien de les contrôler par le calcul.

Les faits sont:

1^o Que le recensement a été l'enquête légitime et légalement exécutée, d'après un système approuvé par l'autorité compétente, avec l'aide de douze surintendants, de deux cent six commissaires directeurs et reviseurs, et de près de trois mille énumérateurs, tous formés à l'avance à l'exécution de leur besogne, tous assermentés au commencement et à la conclusion de leurs opérations, et chacun agissant pour la partie du pays à lui la mieux connue, à laquelle il est le plus intéressé, la mieux placée dans ses affections.

2^o que les résultats du recensement signalent une augmentation annuelle d'un peu plus que 1 pour cent.

3^o que la Province de Québec est la seule dont l'augmentation est moindre que la moyenne de 1 pour cent.

4^o que la masse de la population de Québec est renommée pour la fécondité extraordinaire de ses familles, fait que M. Harvey lui-même reconnaît dans le lan-

gage pittoresque suivant : — "presque chaque maison ressemble à un terrier de lapins pululant de petits."

Les conclusions naturelles et logiques, découlant à priori de cet exposé des faits, seraient que le recensement a été une opération aussi exacte que possible dans les circonstances actuelles du pays et que, s'il y avait eu dans l'exécution du dénombrement des erreurs d'omissions, la probabilité serait que ces erreurs ont dû avoir lieu dans la province de Québec.

Les conclusions contraires, tirées de pareilles prémices, me semblent tout à fait du genre de la décision d'un certain magistrat qui, selon l'histoire, aurait rendu jugement dans une cause portée devant lui, comme suit : "La preuve en cette cause ne me satisfait point du tout; telle quelle, on la dirait en faveur de Flanagan, mais comme le dit Flanagan a les cheveux roux, je crois devoir en justice donner jugement à Jones pour la moitié de la somme demandée, Flanagan payant les frais."

Je suis heureux, avant de terminer, de pouvoir tomber d'accord avec M. Harvey au moins sur un point, nommément l'important sujet de l'enregistrement des actes de la vie humaine. Évidemment l'enregistrement des mariages, naissances, et sépultures ne peut être la matière d'un recensement; la constatation de ces actes ne pouvant se faire d'une manière tant soit peu exacte que par le procédé journalier de l'enregistrement. La population catholique de la province de Québec possède, et cela depuis les premiers jours de la colonisation Européenne en Canada, des registres de ces actes. On ne peut guère imaginer un dossier plus intéressant que la collection de ces registres. En dehors de leur importance, ou plutôt de leur nécessité, ces actes forment un ensemble qui constitue une page statistique importante et particulièrement attrayante, non-seulement au point de vue canadien, mais au point de vue de la science elle-même, en ce sens que c'est le seul document de l'espèce qui remonte, sans interruption et dans tous ses détails, à plus de deux siècles et demi en arrière et qui donne l'histoire entière des mouvements d'une population, depuis l'époque de sa première origine.

L'énorme travail statistique, comparé au très petit nombre de ceux qui ont pu y prendre part, qui s'est fait dans le Département de l'Agriculture depuis mil huit cent soixante et quatre, est maintenant presque terminé. De cette longue liste des enregistrements annuels des actes de la vie de la population catholique de la Province de Québec (à laquelle sont joints les résumés de tous les recense-

ments qui ont eu lieu dans les quatre provinces) nous établissons (sans les erreurs des calculs à réviser) que le nombre total des mariages catholiques depuis le temps de Champlain (1608) jusqu'à l'année 1870 inclusivement, a été de 373,146, que le grand total des naissances a été de 2,244,317, et que le grand total des morts a été de 1,050,760. Ceci établit un grand total de l'excédant des naissances sur les morts de 1,183,557; cela comprend les catholiques de toutes les origines dans la Province actuelle de Québec.

Si Québec n'avait jamais envoyé d'émigrants au dehors, la population catholique de cette Province aurait été, à la fin de l'année 1870 (période couverte par le recensement), de 1,183,557, plus un nombre égal au grand total de l'immigration catholique, depuis le commencement.

Mais il y a eu une émigration catholique comparativement considérable, de Québec à la Louisiane, au Michigan et autres parties de l'Ouest de ce continent pendant l'occupation française et depuis la cession du Canada à l'Angleterre. Cette émigration catholique est allée en augmentant d'année en année, depuis 1837 et 1838 jusqu'à la fin de la décennie 1860-1870, époque à laquelle le courant a semblé subir un certain ralentissement.

En faisant usage des tables des naissances et décès ci-dessus mentionnées, et en ajoutant le chiffre de l'émigration catholique de la Province de Québec à dater du commencement, le déficit constaté, d'époque en époque, dans le grand total de l'excédant des naissances sur les morts plus le total de l'immigration, représente le nombre des émigrants qui a laissé la Province. Pour trouver le grand total des pertes ainsi subites il faut ajouter au chiffre de l'émigration le total de l'augmentation naturelle de cette population d'émigrés. Le résultat de ces calculs ne peut souffrir beaucoup d'erreurs, attendu que le total maximum possible de ces erreurs, ordinaires à tous les travaux statistiques, est insignifiant comparé avec le chiffre obtenu par la preuve directe.

Ce que je viens de dire suffit à démontrer l'énorme valeur des renseignements dont l'étude explique la faible augmentation qu'accuse, depuis quelques années, les mouvements de la population de la Province de Québec. On y trouve la preuve indirecte de l'exactitude du Recensement, en tant que l'addition du déficit au chiffre du Recensement atteint aussi près que possible le taux normal de l'augmentation d'autrefois. Je ne suis pas libre d'entrer pour le présent dans de plus amples détails.

S'il arrivait que le dernier recensement, le plus soigné qui ait jamais été fait en

Canada, soutenu logiquement par le fait des mouvements notoires qui ont eu lieu au sein de notre population, et confirmé par l'histoire du passé, fut mis en doute pour le moment, le temps viendra où son exactitude sera forcément reconnue.

Le triomphe de la vérité, sur les illusions, l'enflure populacière et les préjugés de localité, peut être retardé mais ne peut être empêché.

Comme dernier mot qu'il me soit permis de remarquer qu'il importe peu que le résultat d'un recensement soit publié quelques mois plus tôt ou plus tard, mais qu'il est essentiel, au contraire de prendre le temps nécessaire à rendre toutes les opérations aussi exactes que possible. Les

statistiques sont faites pour durer toujours, elles doivent être conséquemment un œuvre de patience et de soins que la hâte ne doit pas venir compromettre. Peu d'hommes savent apprécier l'énormité des travaux de ce genre; M. Harvey a su le faire, d'une manière franche et généreuse, et je l'en remercie. C'est un sujet commun de plainte en Europe que les ennuis et les dérangements auxquels sont soumis les statisticiens officiels, en conséquence de cette soi-disant morbidité des nouvelles, est une des causes les plus fatales d'entre celles qui retardent les progrès de la science et mettent en danger les résultats des travaux statistiques.

J. C. TACHÉ.

%,
un
te
eu
es
le
e,
n-
uis
le
st
ro
la
ats

